

BRANKAER Ph. SRL
Rue Léon Colleaux, 41
6762 VIRTON

RAPPORT D'EVALUATION
A L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AIEG SC
Portant sur les données financières et comptables contenues
dans le rapport de l'organe d'administration
dans le cadre du projet de scission partielle asymétrique par absorption
par l' AIEG de l'activité de distribution d'électricité sur la partie
du territoire de la Commune de Brunehaut.

BRANKAER Ph. SRL *** Administrateur BRANKAER Ph.**
RMP ARLO N *** Siège social : Avenue de Lorraine, 8 à 6762 Virton *** TEL : 063/58.31.49
FAX : 063/58.31.48 ***** GSM : 075/590 771 ***** mail : philippe.brankaer@skynet.be
N° IRE.: B329** T.V.A.: BE-0462-238-058 BIC GEBABEBB Banque: BE79-0011-4042-2633

MISSION

Conformément à l'article 6.87 du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, un rapport d'évaluation adressé à l'organe d'administration de la société AIEG SC sur les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre du projet de scission partielle asymétrique par absorption par l' AIEG SC de l'activité de distribution d'électricité sur la partie du territoire de la Commune de BRUNEHAUT.

CONCLUSION

Sur base de notre évaluation des données financières et comptables, arrêtées au 30 juin 2025, contenues dans le rapport de l'organe d'administration, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que ces données, qui comprennent les conséquences sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des coopérateurs, sont fidèles et suffisante dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter cette proposition.

En effet, l' AIEG émettra un nombre de parts d'une valeur égale à la valeur de l'actif net apporté par la commune de Brunehaut dans le cadre de l'opération de Scission partielle et qui donneront à ses titulaires les droits attachés à la classe F2.

FONDEMENT DE LA CONCLUSION

Nous avons effectué notre mission conformément au projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration et datée du 12 juin 2025.

Dans le cadre de cette mission, nous devons déterminer si nous avons relevé des faits qui nous amènent à conclure que les données financières et comptables -incluses dans le rapport de l'organe d'administration- ne sont pas fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter l'opération proposée.

Nous nous sommes conformés aux exigences déontologiques pertinentes applicables à la mission .

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

AUTRE POINT

Néant



RESPONSABILITE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT CONTENANT DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES

L'organe d'administration est responsable :

- *De l'établissement d'un rapport qui reprend intégralement l'article 6.87 du CSA ;*
- *L'élaboration des données financières et comptables reprises dans le rapport ;*
- *La justification du prix d'émission ;*
- *La description des conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires ;*
- *Du caractère fidèle et suffisant, dans tous leurs aspects significatifs, des informations fournies afin que l'assemblée générale puisse décider en toute connaissance de cause.*

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion d'assurance limitée sur les données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration en vertu de l'article 6.87 du CSA su la base de notre évaluation .

Une évaluation des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration consiste en des demandes d'informations, principalement auprès de personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de notre mission est très inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, notre évaluation ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevés tous les faits significatifs qu'une mission de contrôle permettrait d'identifier.

Notre évaluation ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera la société.

Notre mission ne consiste pas à se prononcer sur le caractère approprié ou opportun de l'opération, ni sur le caractère légitime et équitable de cette opération « *no fairness opinion* ».

Enfin, notre évaluation ne porte que sur les droits des actionnaires existants.

RESTRICTION A L'UTILISATION DE NOTRE RAPPORT

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6.87 du CSA dans le cadre du projet de scission partielle asymétrique par absorption par l' AIEG de l'activité de distribution d'électricité sur la partie du territoire de la commune de Brunehaut proposée aux actionnaires et ne peut être utilisée à d'autres fins.

VIRTON, 8 septembre 2025

SRL BRANKAER Ph.

Commissaire

Représenté par



Philippe BRANKAER

Revisiteur d'entreprises

Annexe : situation comptable au 30 juin 2025 de l' AIEG SC

Etats financiers au 30 Juin 2025		30/06/2025
Libellé	Codes	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	57.274.790,87
I. Immobilisations incorporelles	21	1.096.200,21
II. Immobilisations corporelles	22/27	56.091.932,91
A. Terrains et constructions	22	4.895.255,27
B. Installations, machines et outillage	23	49.996.571,77
C. Mobilier et matériel roulant	24	745.001,01
D. Location-financement et droits similaires	25	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	455.104,86
III. Immobilisations financières	28	86.657,75
A. Entreprises liées	280/1	0,00
1. Participations	280	
2. Créances	281	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	85.615,76
1. Participations	282	6.200,00
2. Créances	283	79.415,76
C. Autres immobilisations financières	284/8	1.041,99
1. Actions et parts	284	1.041,99
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	16.302.394,72
IV. Créances à plus d'un an	29	0,00
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	3.062.098,67
A. Stocks	30/36	2.723.201,44
1. Approvisionnements	30/31	2.723.201,44
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	338.897,23
VI. Créances à un an au plus	40/41	6.752.739,55
A. Créances commerciales	40	4.738.420,46
B. Autres créances	41	2.014.319,09
VII. Placements de trésorerie	50/53	2.000.000,00
A. Actions propres	50	
B. Autres placements	51/53	2.000.000,00
VIII. Valeurs disponibles	54/58	1.310.416,67
IX. Comptes de régularisation	490/1	3.177.139,84
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	73.577.185,59

Etats financiers au 30 Juin 2025		
CAPITAUX PROPRES	10/15	49.736.807,44
I. Apport	10/11	12.730.138,25
A. Apport (- hors capital)	11	12.730.138,25
1. Disponible	110	12.686.762,92
a. Primes d'émission	1100	55,11
b. Autres	1109	12.686.707,81
2. Indisponible	111	43.375,33
b. Autres	1119	43.375,33
II. Plus-values de réévaluation	12	7.850.918,40
III. Réserves	13	25.435.857,78
A. Réserves indisponibles	131	17.226.412,13
1. Réserves statutairement indisponibles	1311	2.988.468,65
2. Autres	1319	14.237.943,48
B. Réserves immunisées	132	4.380.103,44
C. Réserves disponibles	133	3.829.342,21
IV. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	962.614,41
V. Subsidés en capital	15	2.757.278,60
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	103.778,07
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	0,00
1. Pensions et obligations similaires	160	
2. Charges fiscales	161	
3. Grosses réparations et gros entretien	162	
4. Obligations environnementales	163	
5. Autres risques et charges	164/5	
VIII. Impôts différés	168	103.778,07
DETTES	17/49	23.736.600,08
IX. Dettes à plus d'un an	17	12.940.987,04
A. Dettes financières	170/4	12.390.989,31
1. Emprunts subordonnés	170	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	
4. Etablissements de crédit	173	12.390.989,31
5. Autres emprunts	174	
B. Dettes commerciales	175	549.997,73
1. Fournisseurs	1750	549.997,73
2. Effets à payer	1751	
C. Acomptes reçus sur commandes	176	
D. Autres dettes	178/9	
X. Dettes à un an au plus	42/48	10.500.461,77
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	646.635,28
B. Dettes financières	43	
1. Etablissements de crédit	430/8	
2. Autres emprunts	439	
C. Dettes commerciales	44	5.375.227,24
1. Fournisseurs	440/4	5.375.227,24
2. Effets à payer	441	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	46	3.017.821,79
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.238.026,07
1. Impôts	450/3	1.301.395,26
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	-63.369,19
F. Autres dettes	47/48	222.751,40
XI. Comptes de régularisation	492/3	295.151,27
TOTAL DU PASSIF	10/49	73.577.185,59